

Le Maire

à,

L'ensemble des membres
du conseil municipal

DIRECTION DES ASSEMBLEES

Tél : 04 50 72 60 09

Mail : secretariatgeneral@ville-sciez.fr

Affaire suivie par :

Nos Réf : CD/SG

Sciez,
le 29 mars 2024

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que la réunion du Conseil Municipal se tiendra le :

Lundi 15 avril 2024
à 19h30
Mairie - Salle du conseil municipal

L'Ordre du Jour ainsi que le rapport de synthèse vous sont transmis par suite de la présente convocation.

En cas d'absence, vous avez la possibilité de **transmettre votre pouvoir dûment rempli au secrétariat général.**

Comptant sur votre présence.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Mairie

614, avenue de Sciez
74140 Sciez-sur-Léman
Tél. 04 50 72 60 09
contact@ville-sciez.fr

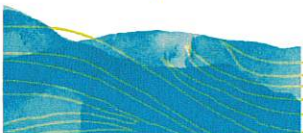
Ouverture au public

Lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h
Samedi de 9h à 12h



ville-sciez.fr

Le Maire,
Cyril DEMOIS



Ordre du jour du Conseil Municipal

Séance du lundi 15 avril 2024

Nomination du secrétaire de séance

Approbation et signature du procès-verbal de la séance du 14 mars 2024

1. Finances

1.1. Vote des budgets primitif 2024

1.1.1. Budget principal (annule et remplace les délibérations du 05/02/24 et du 14/03/24)

1.1.2. Budget annexe du Port de Plaisance (annule et remplace la délibération du 14/03/24)

1.1.3. Budget annexe des Caveaux de Sciez (annule et remplace la délibération du 14/03/24)

2. Commande publique

2.1. Validation de l'avant-projet sommaire des cours d'école du nouveau groupe scolaire des Crêts

3. Urbanisme & Foncier

3.1. Déclassement d'une zone sans usage du domaine public

4. Administration générale

4.1. Modification de la régie de recettes des droits de places

4.2. Création d'une régie de recettes pour la vente de produits culturels et logotés

4.3. Autorisation donnée au maire de solliciter toute subvention

4.4. Via Rhôna : convention quadripartite de financement et d'entretien

5. RH

5.1. Emplois saisonniers pour accroissement temporaires d'activité : délibération cadre

Points non soumis à délibération :

6. Décisions du maire

7. Questions diverses